

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Venot, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

A la fin de la dernière phrase de l'alinéa 1 de cet article, substituer aux mots :

« à tous »,

les mots :

« au plus grand nombre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.